

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2007**

Délibération
n° 2007.09.332

**Réseau informatisé
de lecture publique -
Filéas : approbation
d'une convention
type de mise en
oeuvre du réseau**

LE VINGT SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 septembre 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Raymond ARLOT, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, François ELIE, Annette FEUILLADE, Jean-Pierre GRAND, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Martine FAURY à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à François ELIE, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Patrick RIFFAUD à Jean MARDIKIAN

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Jean DUMERGUE par Raymond ARLOT, Maurice FOUGERE par Annette FEUILLADE

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS /
MÉDIATHÈQUE

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

**RESEAU INFORMATISE DE LECTURE PUBLIQUE - FILEAS : APPROBATION D'UNE
CONVENTION TYPE DE MISE EN OEUVRE DU RESEAU**

Par délibération n° 78 du 17 mars 2005, le conseil communautaire a reconnu l'intérêt communautaire du réseau informatisé de lecture publique.

La délibération n° 33 du 2 février 2006 modifiée par la délibération n° 343 du 26 octobre 2006 a approuvé un plan de financement prévisionnel du réseau.

Il convient à présent d'approuver la convention - type à signer avec les communes concernées, ayant pour objet de préciser les modalités de financement et de mise à disposition du matériel, des logiciels et des accès réseaux nécessaires à la réalisation et au fonctionnement du réseau Fileas. Par ailleurs, cette convention précise les services mis à disposition des communes par la ComAGA ainsi que les obligations des communes concernant leur participation au réseau.

La ComAGA et les communes concernées par le réseau prennent conjointement en charge les investissements propres à hauteur de 60 % pour la ComAGA et 40 % pour les communes soit :

	Sans subvention DRAC et FEDER	Avec subvention DRAC	Avec subvention DRAC et FEDER
Angoulême	37 079 €	29 579 €	13 450 €
St Yrieix sur Charente	14 543 €	11 601 €	5 275 €
Magnac sur Touvre	2 701 €	2 155 €	980 €
La Couronne	10 380 €	8 280 €	3 765 €
Ruelle sur Touvre	14 543 €	11 601 €	5 275 €
TOTAL		63 216 €	28 745 €

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 11 septembre 2007,

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention type de mise en œuvre du réseau informatisé de lecture publique « Filéas » jointe.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir avec les communes partenaires du réseau.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : 03 octobre 2007	Affiché le : 05 octobre 2007